

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

“Le Repos des Héros”

1. Organisation du jeu

Office de Tourisme Cœur de Bastides, dont l'adresse est : Place des Arcades, 47150 MONFLANQUIN,
Ci-après dénommé “l'organisateur”

Organise un jeu intitulé “Le Repos des Héros”,
Ci-après dénommé “l'opération” ou “le jeu”.

2. Objet du jeu

L'opération “Le Repos des Héros” consiste à offrir des lots touristiques aux personnes travaillant dans le milieu médical, afin de les remercier pour leur investissement dans le cadre de l'épidémie Covid-19.

Les professionnels qui participent sont volontaires, ils offrent des lots. Chaque professionnel détermine la durée de validité des lots.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

3. Date et durée

Le jeu débute lorsque la publication annonçant le lancement est publié, c'est-à-dire 26 mai 2020 à 17h. Il s'achève le 26 juin à 17h. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

4. Conditions de participation

Le jeu est ouvert aux personnes qui travaillent dans le milieu médical : personnes travaillant dans les établissements hospitaliers, maisons de retraite, EHPAD, et les infirmières libérales et médecins.

Une seule participation par personne est possible.

Les personnes qui souhaitent participer sont invitées à s'inscrire via un formulaire en ligne. Pour finaliser leur inscription, il leur est demandé d'envoyer par mail un document (contrat de travail, attestation de l'employeur) justifiant de la profession dans le domaine médical.

5. Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué avec le site Woobox : <https://woobox.com> . Les gagnants seront annoncés dans la publication Facebook ; et ils seront contactés par téléphone.

Le tirage au sort sera effectué à Villeréal le dernier jour du jeu.

Si, après vérification, les éléments justificatifs sont manquants ou erronés, le gagnant sera éliminé et un tirage au sort sera à nouveau effectué.

6. Désignation des lots

Les lots proposés par les socioprofessionnels volontaires sont :

Hébergeurs

Nom	Etablissement	Lot
TAVERNIER Gwladys	Résidence Lac Mondésir - Monflanquin	1 nuit/ 2 jours draps et ménage compris en appartement 2 pièces 4

		personnes à Lac Mondésir, validité jusqu'au 1 novembre 2020 dans un premier temps dans la limite de nos disponibilités. Réservation auprès de Gwladys ROUSSEAU LAC MONDESIR Tél. : 0553707365.valeur du lot moyenne 70€ (fonction de la période de séjour).
VECCHIOLA Frédérique	Chambre d'hôtes La Maison Bleue - Villeréal	1 nuit pour 2 personnes
CROUZET Françoise	Gîtes Gamots Bas - Cancon	1 semaine dans l'un de ses gîtes en fonction des disponibilités
BLONDEL Christiane et Michel	Chambre d'hôtes Les Trois Moulins - Beaugas	1 weekend (2 nuits)
TROMPETTE Géraldine	LA PARENTHÈSE CAMPING LES ORMES **** - Saint Etienne de Villeréal	1 bon d'une valeur de 300 € TTC à valoir sur la réservation d'une location ou d'un emplacement en 2020 et 2021 pendant la période d'ouverture du camping et selon les disponibilités.
TEULIÉ François	Domaine Laborde - Camping naturiste **** - Paulhiac	1 séjour d'une semaine en camping ou en locatif (hors juin, juillet, août pour le locatif) valable 18 mois
COUDRAIN Sophie	Résidence Pierre et Vacances - Monflanquin	Précisions à venir
BLANC Dominique	Chambre d'hôtes Les Remparts de la Bastide - Castillonnès	1 nuit pour deux personnes en chambre supérieure avec petit déjeuner et table d'hôtes (dîner)
AARNTS Jacqueline	Chambre d'hôtes Les Bourdeaux - Monflanquin	3 lots : séjour de deux nuits (hors weekend) pour 2 personnes,avec petit déjeuner. Dates libre, mais selon disponibilité.
LECLOUX Cathe	Ô Temps Rêver (hébergements insolites) - Saint Eutrope de Born	3 lots : séjour 1 nuit pour 4 personnes dans l'un des 4 habitats au choix. Lot valable jusqu'au 15/10/2021 durant la période d'ouverture (hors haute saison).
BODIN Jacky	Gîte Keur du Monde - Doudrac	un bon de 500 € valable sur un séjour dans un gîte 4 personnes (jusqu'au 1er octobre 2020)
DEPEUX Laurent	Camping Fontaine du Roc *** - Devillac	1 semaine en mobil 4 places (période juin - juillet - septembre - octobre)
CARRÈGES Didier	Le Gîte du Jonquet	Précisions à venir

Nom	Etablissement	Lot
Antoine Dominique Photographe	Studio Veysset (Monflanquin)	Trois séances photos en studio (valeur 69€ l'unité)
Olivier Buisine	Poulambic (Monflanquin)	Un lot de dégustation (deux bouteilles, eau de vie et apéritif, d'une valeur de 24 euros)
Laurent Pouget	Lo Pan del Puech (Saint Quentin du Dropt)	pains bio
Patrick Crozat	Domaine de Rhode Haute (Laussou)	Un carton de 6 bouteilles de vin panachées
Michel Debiard	Musée Bernard Palissy (Lacapelle Biron)	20 entrées gratuites au musée.
Laurence Van Belleghem	Les Croisières du Lot	4 bons cadeaux valables pour des promenades découvertes d'1h30 en bateau. Le mercredi au départ de Castelmoron sur lot ou le samedi de Villeneuve sur lot. Bon cadeau valable jusqu'en Septembre 2021
Sylvie Claude	Boutique Linéa (prêt à porter féminin) - Villeréal	Un bon d'achat d'une valeur de 40 €
Laurence Cauz	Boutique Mode et Loisirs - Villeréal	Un panier garni avec des confitures, apéritif, article souvenir
Muriel Landat-Pradeaux	Domaine du Siorac (St Aubin de Cadelech)	1 visite "vigne & Vin découverte" + 1 pique-nique pour 4 personnes au Domaine du Siorac
Chantal Buron	Parc en Ciel (Lacapelle Biron)	10 lots de 2 entrées pour l'activité Accrobranche
Gisèle et Daniel Clèdes	Auberge du Laurès	4 repas (sur réservation) valables jusqu'au 31/12/2020
Patrick Arassus	Château de Bonaguil	30 entrées
	Fresques d'Allemans-du-Dropt	Visites avec Françoise, Raconteuse de Pays
	Château de Lauzun	Visites avec Jean-Paul, Raconteur de Pays

Une liste précise de l'ordre de lots sous forme de packages verra le jour avec les derniers retours des professionnels au moment des tirages au sort.

7. Retrait des lots

Les lots pourront être retirés à partir de l'annonce des gagnants.

Il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints. Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

8. Opérations promotionnelles

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

9. Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu (nom, prénom, email, pièces justificatives) sont enregistrées et utilisées par l'organisateur dans le seul but de la bonne gestion du jeu.

Elles seront notamment utilisées pour le tirage au sort sur le site www.woobox.com ([cliquer ici pour voir leur politique de confidentialité](#)) : il s'agira ici uniquement des noms et prénoms des participants.

Les données seront aussi partagées aux prestataires pour la mise en relation avec les gagnants : noms, prénoms, coordonnées, pièces justificatives de la profession.

Ces éléments seront conservés par l'organisateur pendant la durée de validité des lots.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 et au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou faire exercer leur droit à la suppression des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : OT Cœur de Bastides - Place des Arcades 47150 MONFLANQUIN ou par email : contact@coeurdebastides.com

10. Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du présent règlement, et remettre les lots aux gagnants selon les critères et modalités définis dans le règlement.

L'organisateur s'engage à mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des données des personnes concernées par les traitements opérés. L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

11. Cas de force majeure, réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

12. Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : OT Cœur de Bastides - Place des

Arcades, 47150 MONFLANQUIN. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.

13. Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : OT Cœur de Bastides - Place de la Halle 47210 VILLERÉAL.